



La Ville sollicite des candidatures pour le Comité de vérification de la conformité

BRAMPTON, ON (le 3 juin 2022) – La Ville de Brampton sollicite les candidatures de citoyens souhaitant siéger au Comité de vérification de la conformité de la Ville.

En vertu de la *Loi de 1996 sur les élections municipales*, le Comité examinera les demandes des électeurs admissibles qui croient, pour des motifs raisonnables, qu'un candidat ou une candidate à une élection municipale ou un annonceur d'un tiers enregistré a enfreint une disposition de la Loi concernant le financement de la campagne. Le Comité sera composé d'un minimum de trois et d'un maximum de sept membres. La durée de son mandat coïncidera avec celle du prochain mandat du Conseil, soit du 15 novembre 2022 au 14 novembre 2026.

Conditions d'admissibilité des candidats et des candidates

Les candidats et les candidates doivent être des professionnels habitant ou travaillant à Brampton. En outre, la Ville recherche des candidats ayant une formation et une expérience en comptabilité, en audit, en administration publique ou en droit. Les candidats et les candidates doivent posséder les qualités suivantes :

- une connaissance et une compréhension démontrées des élections municipales, notamment des règles de financement des campagnes de la Loi sur les élections municipales;
- des compétences éprouvées en matière d'analyse et de prise de décision;
- une expérience de travail au sein de comités, de groupes de travail ou de structures similaires;
- une connaissance avérée des procédures quasijudiciaires;
- la possibilité et la volonté d'assister à des réunions pendant la journée et le soir;
- d'excellentes aptitudes à la communication orale et écrite.

Personnes non admissibles à postuler

Conformément à la *Loi sur les élections municipales*, les personnes suivantes ne sont pas admissibles à une nomination au comité :

- les employés de la Ville de Brampton ou des conseils scolaires de la ville;
- les membres du conseil municipal de Brampton ou des conseils scolaires de la ville;
- les candidats à l'élection pour laquelle le Comité est établi;
- les tiers enregistrés dans la municipalité lors de l'élection pour laquelle le comité est établi.

Les formulaires de demande et les curriculum vitae doivent être soumis au bureau du greffier municipal avant le lundi 13 juin 2022, à 16 h 30.

Un comité de sélection interviewera les candidats et fera des recommandations de nomination au Conseil municipal. Les candidats qualifiés seront contactés individuellement pour confirmer la date et l'heure de l'entretien. Les nominations seront effectuées par le Conseil municipal avant le 1^{er} octobre 2022.

-30-

CONTACT MÉDIA

Service des médias multiculturels de la Ville de Brampton
multiculturalmedia@brampton.ca